

la Chronique du contrat

L'année 2011 a permis l'émergence d'un contrat de bassin, avec l'élaboration d'un état des lieux* de la rivière et de son bassin versant qui a été soumis à l'avis du Comité d'Agrément de l'Agence de l'Eau puis validé lors de sa séance du 24 juin.

Cette démarche concerne les 64 communes du bassin versant, soit « le territoire qui draine l'ensemble de ses eaux vers le linéaire principal et ses affluents ». La Vingeanne prend sa source sur la commune d'Aprey (Haute-Marne), traverse la partie orientale de la Côte d'Or après avoir été recueillie par le lac de Villegusien, borde quelques communes de Haute-Saône, pour enfin se jeter dans la Saône à Talmay après un parcours de 92km.

Afin de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, un Comité de rivière a été institué par l'Arrêté Préfectoral du 12 mars 2012. J'ai accepté d'être candidat au poste de Président de celui-ci, et je remercie l'ensemble des élus de la confiance qu'ils m'ont accordée. Quatre Vice-Présidents vont également m'accompagner (cf *organigramme page suivante*) dans cette démarche de contrat de bassin.

Les actions proposées consisteront prioritairement à restaurer la qualité des eaux et à améliorer le fonctionnement physique et écologique des cours d'eau conformément au programme de mesures et au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée.

L'EPTB Saône et Doubs, structure porteuse du contrat, assurera la maîtrise d'ouvrage des études, la coordination et l'information des actions, en relation étroite avec les communautés de communes, les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau, les conseils généraux et régionaux, les collectivités locales ainsi que les représentants des usagers et des associations.

Plus que jamais nous avons besoin de la mobilisation et de l'engagement de chacun afin que ce contrat soit pour notre bassin un atout supplémentaire à la reconquête de notre patrimoine commun : l'eau.

Jean-Michel RABIET
Président du Comité de rivière



* Dossier Sommaire de Candidature téléchargeable sur
<http://gesteau.eaufrance.fr/documentation>





Contrat et comité de rivière



Un contrat de rivière est un outil d'intervention à l'échelle d'un bassin versant. Il fixe pour chaque rivière des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources.

Il prévoit également de manière opérationnelle les modalités de réalisation des études et des travaux nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Le Comité de Rivière représente l'instance de pilotage et de concertation officielle. Il est chargé de veiller à l'application des orientations du Contrat de bassin sur le terrain et de suivre la mise en oeuvre du programme d'actions sur 5 ans. Au-delà de cette durée, il a vocation à poursuivre une mission de coordination et d'organisation de la concertation entre tous les acteurs du bassin.

Pour la Vingeanne, le Comité est composé de 62 membres répartis en 3 collèges :

- 23 représentants des collectivités territoriales et de leur groupement,
- 17 représentants de l'Etat et des établissements publics de l'Etat,
- 22 représentants des usagers, partenaires professionnels et associatifs



Présidé par Jean-Michel RABIET, le Comité de rivière s'appuie sur 4 commissions thématiques :



Jean-Michel RABIET
Président du Comité de rivière
*Conseiller Général du canton de Prauthoy
et Maire de Cusey (52)*

COMMISSION MILIEUX NATURELS



Georges PARIS
Vice-Président

*Président du Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Vingeanne et Maire de Jancigny (21)*



Jean-Philippe MAÎTRE
Suppléant

Président de l'AAPPMA de la Basse et Moyenne Vingeanne

COMMISSION RIVIÈRE ET CANAL



Jacques COUTURIER
Vice-Président

*Président du Syndicat d'adduction d'eau
de la Basse Vingeanne et Maire-Adjoint d'Attricourt (70)*

COMMISSION QUALITÉ DES EAUX



Dominique MATIRON
Vice-Président

*Vice-Président de la Communauté de Communes
Val de Vingeanne et Maire de Lacey-sur-Vingeanne (21)*

COMMISSION COMMUNICATION

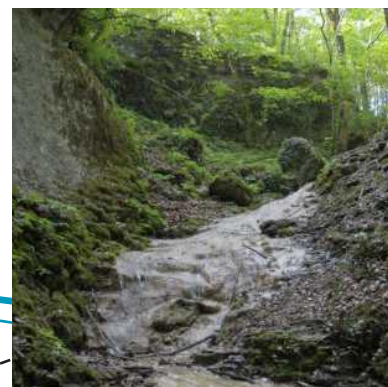


Gilles GOISET,
Vice-Président

*Représentant de la Communauté de Communes Auberive
Vingeanne Montsaugonnais et Maire d'Aprey (52)*

Vingeanne

contrat de bassin



Gorge de la Vingeanne à Aprey



Creux Jeannin à Cusey



Ruisseau d'Aujeurres



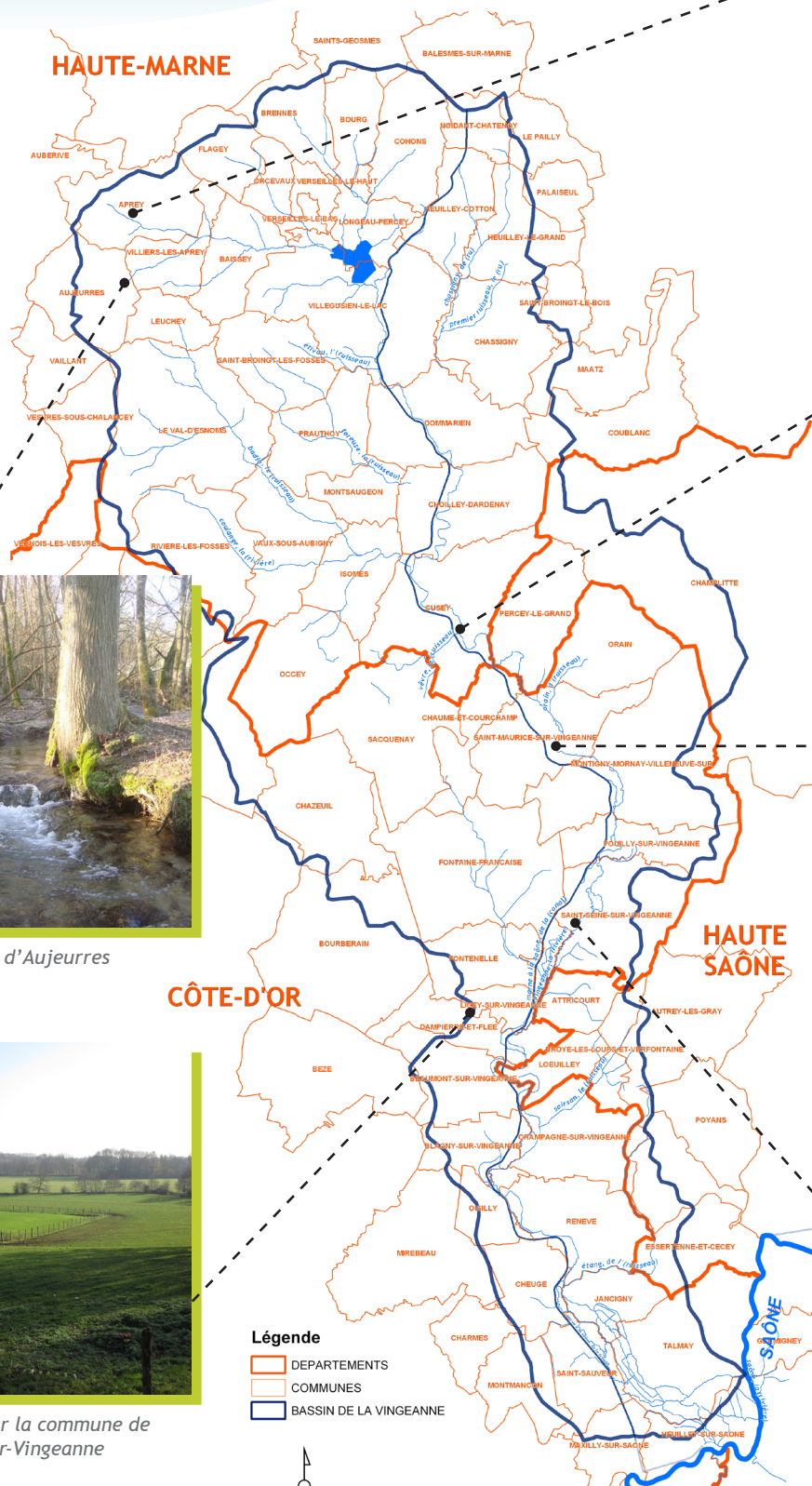
Vingeanne à Saint Maurice



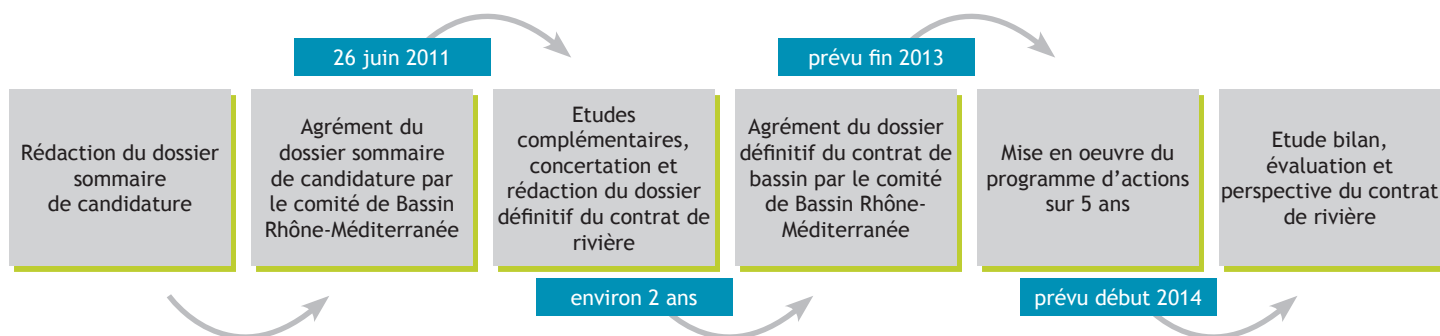
Lit majeur sur la commune de Lacey-sur-Vingeanne



Canal (entre Champagne et Bourgogne)



La mise en oeuvre du contrat de rivière



Zoom sur les études complémentaires à réaliser

Courant 2012, quatre études complémentaires vont être réalisées :

Un diagnostic de l'état écologique de la Vingeanne

(prélèvements et interprétation EPTB Saône et Doubs, analyses par le laboratoire eurofins)

- Il permettra, grâce à 15 points de mesures physico-chimiques et d'analyses des peuplements d'insectes aquatiques et d'algues, d'établir l'état initial de la qualité écologique des eaux superficielles.

Un bilan du fonctionnement des systèmes d'assainissement

(EPTB Saône et Doubs)

- Ces 2 premiers diagnostics permettront in fine d'identifier des actions à mettre en place pour préserver voire reconquérir la qualité des eaux.

Un diagnostic piscicole de la Vingeanne et de ses affluents en Haute-Marne et en Côte d'Or

(Fédération de pêche de Haute-Marne et de Côte d'Or)

- Cette étude vient compléter le diagnostic de l'état écologique par des inventaires piscicoles. Les zones de reproduction de la truite seront aussi recensées sur les contextes salmonicoles du réseau hydrographique. De même, les zones potentielles de reproduction du brochet sur les contextes cyprinicoles seront expertisées.

Une étude du fonctionnement hydromorphologique et hydraulique

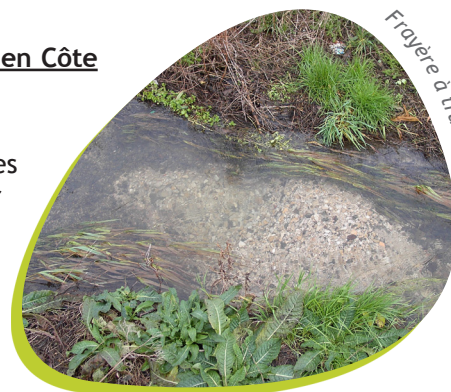
(Bureau d'étude SAFEGE)

- Elle a pour objectif de décrire et d'étudier le fonctionnement des bassins versants, d'identifier les principales causes de dysfonctionnements hydromorphologiques des cours d'eau pour au final établir un programme d'actions en vue d'une gestion équilibrée des cours d'eau et de leurs bassins versants.

Ouvrage sur le Badin à VSA



Frayère à truite



Pour toute information complémentaire

E.P.T.B
saône&doubs
ÉTABLISSEMENT PUBLIC
territorial du bassin

Vingeanne
contrat de bassin

Cyrille BOUVIER

Chargé d'étude du Contrat de Bassin de la Vingeanne
EPTB Saône et Doubs - Antenne d'Is-sur-Tille
4 allée Jean Moulin - 21120 IS-SUR TILLE
03 80 75 17 19 / cyrille.bouvier@eptb-saone-doubs.fr

Si vous souhaitez faire partie de notre liste de diffusion,
n'hésitez pas à nous faire parvenir votre adresse mail.